

Charte pour une organisation durable d'événements

Le Conseil des Ministres et le Comité de Concertation ont décidé de tenir compte des critères de développement durable dans le cadre de l'organisation de la Présidence belge.

L'organisation durable d'événements signifie que les trois dimensions du développement durable, à savoir les aspects sociaux, économiques et environnementaux sont toujours prises en compte.

Les signataires de cette charte visent une organisation durable de leur événement et tiendront dès lors compte des directives ci-dessous. Pour un développement plus détaillé de ces directives, ils peuvent se baser sur le guide, la liste de contrôle et d'autres instruments y afférents.

Site :

Pour le choix du site de son événement, et l'offre de lieux de séjour pour les participants, l'organisateur tiendra compte de l'existence d'une gestion durable sur place.

Mobilité :

L'organisateur s'efforcera de réduire au minimum l'impact du déplacement de ses participants et de recommander pour tous les déplacements des participants, les alternatives les plus durables.

Catering :

L'organisateur fera appel à une restauration durable (produits et gestion) durant l'événement.

Communication :

Pour la communication aussi, l'organisateur tiendra compte des critères de durabilité et défendra en outre le principe d'une organisation durable.

Matériaux:

L'organisateur visera une utilisation durable des produits et une politique d'achat durable qui est bénéfique pour l'environnement tout en stimulant une économie durable et en consolidant le tissu social de la société.

Événements parallèles :

Lors de l'organisation d'événements parallèles, l'organisateur tiendra compte de critères de durabilité et il profitera aussi de ces événements pour faire participer l'économie locale et la société locale.

Évaluation:

L'organisateur s'imposera une évaluation sérieuse afin d'améliorer et d'étendre dans le futur le concept d'une organisation durable d'événements.